



PROCÈS-VERBAL N°2

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : lundi 12 mai 2025

Présent(s) : Président: Monsieur Antoine Andreani.

Secrétaire: Madame Gardella Sandra.

Membres: Jean Marc Nicolai.

Excusé(s) : Monsieur Ange Bastiani, Poli Joseph, Patrick Profizzi, Antoine Ponzevera.

Assistent : Monsieur David Saladini directeur de la LCF

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial**
- 1.2 Confirmation de classement**
- 1.3 Changement de niveau de classement**
- 1.4 Avis préalable**
- 1.5 Affaires diverses**

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**

BORGIO - COMPLEXE SPORTIF PAUL NATALI 1 - NNI 200420101

2 - CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 20/07/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation par le propriétaire, en date du 18/03/2025 en Niveau E4 ainsi que des documents transmis :

- La demande de confirmation de classement d'éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/03/2025.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 04/06/2025.

- > Type de sources : LED
- > Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- > Implantation : Latérale et angulaire 2 x 2
- > Hauteur minimum de feu : 26 m
- > Nombre total de projecteurs : 32 AAA-LUX
- > Puissance par projecteur : 1550 watts
- > Eclairage horizontal Moyen calculé : 328
- > U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.69
- > U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0.76

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF. La C.R.T.I.S au regard des documents fournis, et suite à sa visite du 06 juin 2025 propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 12/05/2027.

- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

